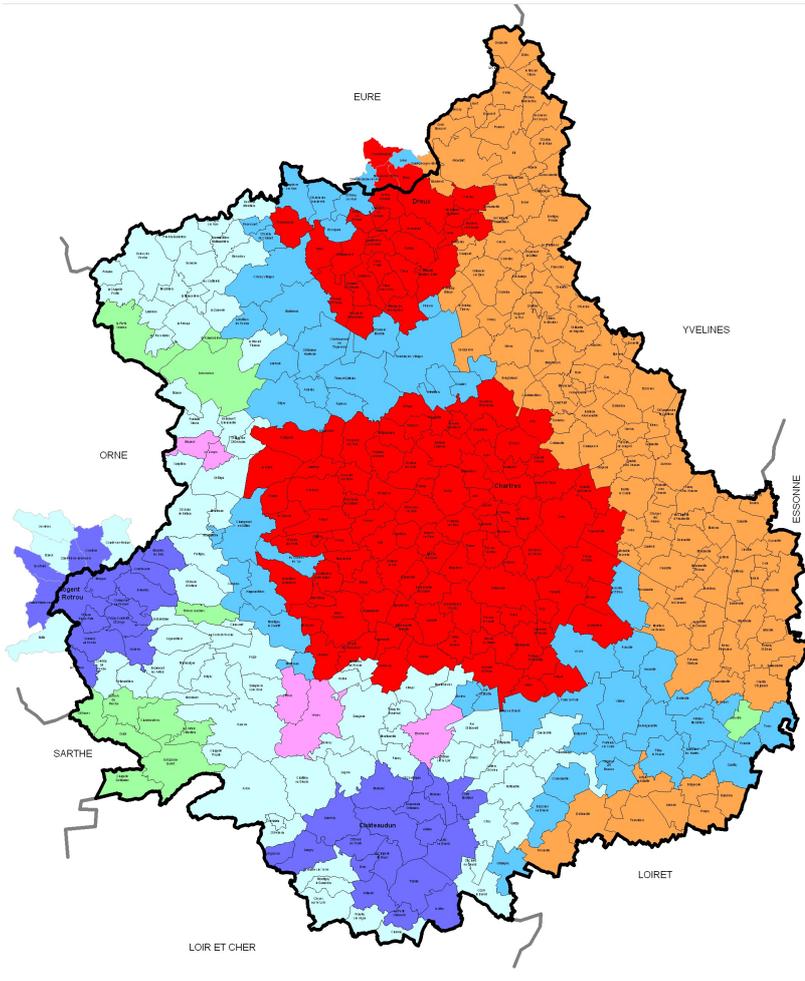


DOMICILIATION DES EMPLOIS ET DE LA POPULATION ACTIVE

L'aire urbaine (AU) est une notion utilisée par l'Insee pour appréhender et décrire l'organisation urbaine de la France, et notamment le phénomène de la périurbanisation. Cette notion a été élaborée entre 1994 et 1996 et appliquée pour la première fois en 1997 sur le recensement de 1990.

Élaboré à partir du recensement de la population 2008, le nouveau zonage en aires urbaines 2010 défini par l'Insee, avec notamment la participation de la DATAR, est entré en vigueur le 18 octobre 2011. Il décrit l'influence des villes sur le territoire, sans pour autant établir une partition entre urbain et rural.



AIRES URBAINES 2010

- Communes isolées hors influence des pôles
- Grandes Aires Urbaines (Pôle Urbain hors E&L)
Paris et Orléans
- Grandes Aires Urbaines d'Eure-et-Loir
Chartres et Dreux
- Moyennes Aires
Châteaudun et Nogent-le-Rotrou
- Petites Aires
Bonneval, Brou et La Loupe
- Communes multipolarisées par grandes AU
- Autres communes multipolarisées

DEFINITIONS

- **Unité urbaine** : cette notion repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.
 - Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**.
 - Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicomcommunale**.
- **Commune rurale** : c'est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine. Il s'agit des communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population est dans une zone de bâti continu.

➤ **Aire urbaine ou "grande aire urbaine"** : c'est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les **"moyennes aires"**, ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les **"petites aires"**, ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

➤ **Communes multipolarisées des grandes aires urbaines** : ce sont les communes dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Les **"autres communes multipolarisées"** sont les communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires, des petites aires, hors des communes multipolarisées des grandes aires urbaines dont au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

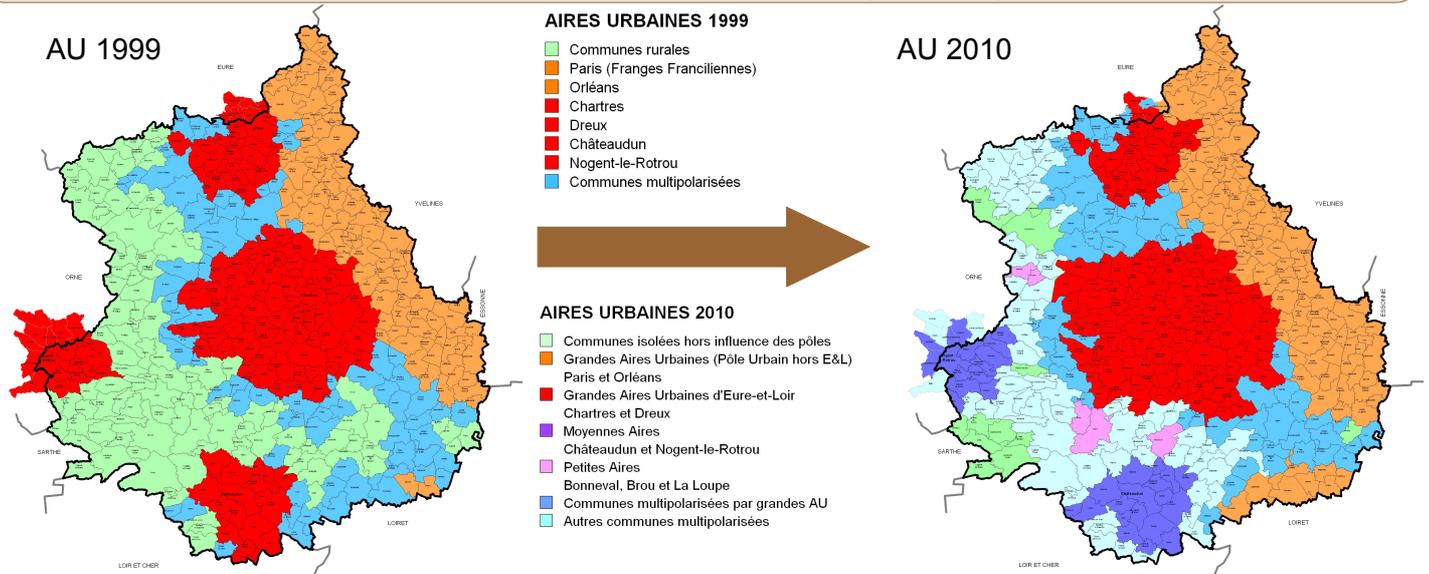
➤ **Communes isolée hors influence des pôles** : ce sont des communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui ne sont pas multipolarisées.

ÉVOLUTIONS DES DEFINITIONS

Les aires urbaines de 1999 sont devenues des grandes aires urbaines ou moyennes aires en 2010.

Les communes multipolarisées sont devenues les communes multipolarisées par des grandes aires ou les autres communes multipolarisées.

Les communes rurales de 1999 sont devenues des communes isolées hors influence des pôles ou des petites aires en 2010.



UN DÉPARTEMENT MARQUÉ PAR LA PROXIMITÉ DE PARIS ET D'ORLÉANS

L'Eure-et-Loir est un département contrasté car soumis à l'attraction des deux grands pôles d'emplois que sont Paris et Orléans. Si l'attractivité de Paris est connue depuis de nombreuses années, en appelant l'ensemble des communes appartenant à cette aire « les franges franciliennes », l'attractivité d'Orléans est une évolution récente.

Ainsi, la grande aire urbaine d'Orléans est passée de 90 à 138 communes entre 1999 et 2010, soit une augmentation de 53 %. Le nombre de communes d'Eure-et-Loir en faisant partie est passé de 2 à 8 et celles-ci représentent désormais 6 % de l'ensemble des communes de cette AU.

Si l'attractivité de Paris reste importante, un ralentissement est observé dans l'extension des communes dépendantes. Ainsi, le nombre de communes d'Eure-et-Loir appartenant à l'AU de Paris est passé de 101 à 109, affichant ainsi une augmentation de 7,92 %, mais leur part dans cette AU est passée de 6,38% à 6,06%.

DEUX PÔLES IMPORTANTS EN EURE-ET-LOIR

Outre ces deux AU, l'Eure-et-Loir compte désormais sept aires :

- deux grandes aires urbaines : Chartres et Dreux,
- deux moyennes aires : Châteaudun et Nogent le Rotrou,
- trois petites aires : Bonneval, Brou et La Loupe.

La grande AU de Chartres confirme son attractivité en concentrant 23 % des communes d'Eure-et-Loir, soit 92 communes, contre 73 en 1999. Elle a développé son influence vers l'ouest et le sud.

Celle de Dreux est, au contraire, plutôt stable, en perdant une commune entre 1999 et 2010. Il en est de même pour la moyenne aire de Châteaudun qui, même si son périmètre évolue, conserve un nombre de communes identique.

En revanche, l'aire moyenne de Nogent le Rotrou a perdu deux communes, soit une baisse de 11,76 %. C'est son attractivité dans le département limitrophe, l'Orne, qui a baissé alors que son attractivité dans l'Eure-et-Loir a augmenté (deux communes de plus qu'en 1999).

Enfin, pour mesurer plus précisément l'activité économique des territoires, l'année 2010 a vu se créer trois petites aires : Bonneval, Brou et La Loupe.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger l'étude complète sur le site Internet de la DDT 28 et le zonage des aires urbaines de la France est disponible sur le site de l'Insee

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.equipement-agriculture.gouv.fr>

Contact : Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective (SCTP) / Pôle Observatoires Etudes

Téléphone : 02 37 20 41 15

Sources des données : INSEE – DREAL Centre

Conception / mise en page : SCTP (Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective) / POE (Pôle Observatoires et Études)